

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 375

19 février 2010

### SOMMAIRE

21st Century Development S.A. ....	17975	K2E S.A. ....	17968
Adorf S.à r.l. ....	18000	K2F S.A. ....	17968
Airpark S.à r.l. ....	18000	KATHY KASS architecture Sàrl ....	17966
Andante Vivace S.A. ....	17963	Kauffman Gaz Lux ....	17956
Antracit Créations S.A. ....	17997	Les Films de la Pétrusse ....	17968
Asiastories S.A. ....	17966	Levanter Real 1 S.à r.l. ....	17984
Asiastories S.A. ....	17966	Levygraphie S.à r.l. ....	17963
Avalon Investment Sàrl ....	17956	Licksmann Investments S.A. ....	17999
Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l. ....	17959	L.V Transports ....	17961
Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl ....	17961	Marina Real S.à r.l. ....	17998
BBA US Investments S.à r.l. ....	17961	Mondiala Technology Europe S.A. ....	17985
Betic S.A. ....	17957	Mondiala Technology Europe S.A. ....	17998
Carré Rouge S.A. ....	17985	Mondiala Technology Europe S.A. ....	17998
Codanim Sàrl ....	17998	Moventum Plus Aktiv ....	17971
Colemont International Holdings - Luxem- bourg ....	17984	New Comsat S.A. ....	17985
Colemont International Holdings - Luxem- bourg ....	17984	North European Financial Reinsurance S.A. ....	17999
D.V. Invest S.A. ....	17971	Ollioules Participations Sàrl ....	17999
Eastbridge S.à r.l. ....	17984	Optima Consulting Sàrl ....	17998
Europe Capital Partners V S.A. ....	17954	Optima Consulting Sàrl ....	17998
Green Light Venture Investment ....	17976	Optima Consulting Sàrl ....	17997
Heider Tankschiffahrt S.à r.l. ....	17959	Petrusse Ontology ....	17968
Heroville S.A. ....	17971	Pléiade ....	17975
Immodud ....	18000	Promovis S.A. ....	17999
Infracis S.à r.l. ....	17985	Roxia S.à r.l. ....	17971
Innotecnis Europe S.A. ....	17997	Skandkom Reinsurance S.A. ....	17999
International Public Partnerships Lux 2 Sàrl ....	17961	Westbridge S.à r.l. ....	17984
K2C S.A. ....	17965	Windhof Toiture ....	18000
K2D S.A. ....	17965	Windhof Toiture ....	18000
		Yield Holding S.A. ....	17997
		Zion GmbH ....	17957

**Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

In the year two thousand and nine, on the fourteen of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.655), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on March 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1288 of June 27, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 October 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number

The Meeting is presided over by Mr Vincent Goy, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the thirty-one thousand and five (31,005) Class A shares and the forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. The increase of the Company's issued capital by an amount of seventy-one thousand seven hundred and sixty-four Euro (71,764.- EUR) so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand eight hundred eighty-seven Euro (77,887.- EUR) to an amount of one hundred and forty-nine thousand six hundred and fifty-one Euro (149,651.- EUR) by creation and issue of seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C Shares with a par value of one Euro (1.- EUR).

2. Subscription of all the new Class C shares by "Europe Capital Partners V, LP.", a limited partnership having its registered office at Claredon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P.") and payment for such new shares by a contribution in cash.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase of the Company's issued capital by an amount of seventy-one thousand seven hundred and sixty-four Euro (71,764.- EUR) so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand eight hundred eighty-seven Euro (77,887.- EUR) to an amount of one hundred and forty-nine thousand six hundred and fifty-one Euro (149,651.- EUR) by creation and issue of seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C Shares with a par value of one Euro (1.- EUR).

The meeting admits Europe Capital Partners V, L.P. Ltd to the subscription of the new class C shares, the existing shareholder declaring to waive as far as necessary its preferential subscription right.

*Subscription and payment*

The new shares are subscribed as follows:

seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C shares are subscribed by "Europe Capital Partners V, L.P.", a limited partnership having its registered office at Claredon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P."), here represented by its director and Vice-president Mr Vincent Goy, prenamed,

All the new shares are paid up in cash so that the amount of one thousand seven hundred and sixty-four Euro (71,764.- EUR) is as now available to the company as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred and forty-nine thousand six hundred and fifty-one Euro (149,651 EUR) divided into thirty-one thousand and five (31,005) Class A shares, forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, and seventy-one thousand seven hundred and sixty-four (71,764) Class C Shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 127.655), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 27 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille cinq (31.005) actions de Classe A et les quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante et onze mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 71.764,-) pour le porter de son montant actuel soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 77.887,-) à cent quarante-neuf mille six cent cinquante et un euros (EUR 149.651,-) par la création et l'émission de soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

2. Souscription de toutes les actions de Classe c par «Europe Capital Partners V, LP.», un limited partnership, ayant son siège social à Claredon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P.") et libération de ces actions nouvelles par versement en numéraire.

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter la décision ci-dessus.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et onze mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 71.764,-) pour le porter de son montant actuel soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros (EUR 77.887,-) à cent quarante-neuf mille six cent cinquante et un euros (EUR 149.651,-) par la création et l'émission de soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

L'Assemblée admet "Europe Capital Partners V, L.P. à la souscription des soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C, l'actionnaire actuel renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription et Libération*

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- les soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C sont souscrites par «Europe Capital Partners V, L.P.», un limited partnership, ayant son siège social à Claredon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V L.P."), ici représentée par son Administrateur et Vice-président, Monsieur Vincent Goy,

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante et onze mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 71.764,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

**Art. 5. Capital social, premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-neuf mille six cent cinquante et un euros (EUR 149.651,-) représenté par trente et un mille cinq (31.005) actions de Classe A, quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B et soixante et onze mille sept cent soixante-quatre (71.764) actions de Classe C. Chaque action émise a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 1.400,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, V. GOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56887. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010015526/140.

(100009992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### **Kauffman Gaz Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 60.350.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour KAUFFMAN GAZ LUX

Marc KAUFFMAN

Gérant

Référence de publication: 2010017527/14.

(100011377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

#### **Avalon Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.466.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010017534/14.

(100011082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Betic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8353 Garnich, 14, Rixegoard.

R.C.S. Luxembourg B 79.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017989/10.

(100012442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Zion GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.723.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Heinz-Jürgen HIRSCH, geboren am 21. Juli 1945 in Apolda, Thüringen (Deutschland), wohnhaft in Schwalbenweg 4, D-50126 Bergheim.

2. Frau Christina HIRSCH, geboren am 23. September 1954 in Musha, Distrikt Kitui, (Kenia), wohnhaft in Schwalbenweg 4, D-50126 Bergheim.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die oben genannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "ZION GmbH".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung, Vertrieb und Vermarktung der ZION-Paste, die Beratung im betriebswirtschaftlichen Bereich sowie die Durchführung von Marketingaufgaben jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.

**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je fünfzig Euro (50.- EUR).

**Art. 5.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden.

**Art. 6.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

**Art. 9.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung der Anteile*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl der Geschäftsanteile
1) Hr. Heinz-Jürgen HIRSCH, vorbenannt: .....	6.250,-	125
2) Fr. Christina HIRSCH, vorbenannt: .....	6.250,-	125
GESAMT: .....	12.500,-	250

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar belegt wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendhundert Euro (1.100.- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxemburg

2) Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Hr. Heinz-Jürgen HIRSCH geboren in Apolda, Thüringen (Deutschland) am 21. Juli 1945 und wohnhaft in Schwalbenweg 4, D-50126 Bergheim.

3) Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: H.-J. Hirsch, Ch. Hirsch et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010, Relation: LAC/2010/111. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010015545/91.

(100009549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 115.430.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017990/10.

(100012461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Heider Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.731.

---

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtswohnsitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Herr Karl Rainer HEIDER, Schiffsführer, geboren am 15. April 1962 in D-Erlenbach a. Main, wohnhaft in D-63920 Grossheubach, Im Finkenhain 7,

2) Frau Marion HEIDER, geborene THAROVSKY, geboren am 10. Januar 1964 in D-Röllfeld, wohnhaft in D-63920 Grossheubach, Im Finkenhain 7,

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung und Vermittlung von Binnenschiffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „HEIDER TANKSCHIFFFAHRT S. à r. l.“

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12,500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR).

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Für die Übertragung an Nichtgesellschafter sowie für den Todesfall sind die gesetzlichen Bestimmungen von Artikel 189 und Folgende zu beachten.

**Art. 10.** Tod, Etmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Karl Rainer HEIDER, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2) Frau Marion HEIDER, vorgennant, fünfzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: Einhundert (100) Anteile . . . . .	100

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.-EUR).

#### *Ausserordentliche Gesellschaftsversammlung*

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Karl Rainer HEIDER, vorbenannt, mit den in Artikel 12 der Satzung festgesetzten Befugnissen.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.  
Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

*Zweiter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. HEIDER, M. THAROVSKY, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2009. Relation: REM/2009/1599. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 12. Januar 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010015557/104.

(100009812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017828/11.

(100012464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**BBA US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.263.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017988/10.

(100012549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**L.V Transports, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 150.745.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe LARROQUE - VERRIER, transporteur, né à Toulouse (France) le 17 avril 1965, avec adresse professionnelle à 112, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette,

2) Monsieur Jean-Marc CRESSANT, directeur technique, né à Versailles (France) le 5 juin 1957, avec adresse professionnelle à 112, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le transport par route, tant national qu'international pour compte de tiers ou pour compte propre, de toutes marchandises, biens, colis express et messagerie, utilisant des véhicules dont le tonnage est supérieur à trois virgule cinq tonnes MMTA (3.5T) et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination "L.V TRANSPORTS".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe Larroque-Verrier, prénommé cent parts sociales . . . . .	100
2) Monsieur Jean-Marc Cressent, prénommé vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Philippe LARROQUE-VERRIER, transporteur, né à Toulouse (France) le 17 avril 1965, avec adresse professionnelle à 112, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette, en qualité de gérant administratif.

- Monsieur Jean-Marc CRESSANT, directeur technique, né à Versailles (France) le 5 juin 1957, avec adresse professionnelle à 112, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette, en qualité de gérant technique.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique, ou par la signature conjointe du gérant technique et administratif.

2. Le siège social est fixé à 112, rue du Canal à L-4051 Esch-sur-Alzette.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LARROQUE-VERRIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC / 2010 / 824. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010015565/99.

(100010014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Andante Vivace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017993/10.

(100012492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Levygraphie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7354 Helmdange, 7, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 150.742.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre LEVY, commerçant, né à Luxembourg le 5 novembre 1974, demeurant à L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnes, et

2.- Madame Anne JENTGEN, commerçante, née à Luxembourg, le 27 août 1978, demeurant à L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnes

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LEVYGRAPHIE S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Lorentzweiler. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commencera le premier janvier 2010 et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Pierre LEVY, prénommé cinquante parts . . . . .	50
2.- Madame Anne JENTGEN, prénommée, cinquante parts . . . . .	50
TOTAL cent parts . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Pierre LEVY, prénommé
- 2.- Madame Anne JENTGEN, prénommée,

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

- L'adresse du siège social est établi à L-7354 Helmdange, 7, rue du Bois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. LEVY, A. JENTGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56288. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010015571/88.

(100009985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**K2D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.033.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018004/13.

(100011779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**K2C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.032.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018005/13.

(100011778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Asiastories S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 92.519.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018010/10.

(100012293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Asiastories S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 92.519.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018011/10.

(100012289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**KATHY KASS architecture Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brucher.  
R.C.S. Luxembourg B 150.740.

**STATUTS**

L'an deux mil neuf.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Kathy KASS, ingénieur diplômé et architecte, née à Luxembourg le 5 février 1984 (N° Matricule 19840205145), demeurant à L-5692 Elvange (Mondorf), 14, rue Nicolas Brucher;  
ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "KATHY KASS architecture Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Elvange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de design. A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les missions de contrôle et d'expertises. En général la société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. La société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Seules les personnes légalement habilités à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la société. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (Euro 1.000.-).

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérant unique.

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-5692 Elvange (Mondorf), 14, rue Nicolas Brucher.

*Disposition transitoire*

L'associée unique de la société déclare commencer ses activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kass, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15513. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 décembre 2009.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2010015572/87.

(100009972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**K2F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.035.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018002/13.

(100011781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**K2E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.034.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018003/13.

(100011780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Petrusse Ontology, Société Anonyme,**

**(anc. Les Films de la Pétrusse).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.807.

---

L'an deux mil neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme LES FILMS DE LA PÉTRUSSE, dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94807, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 877 du 27 août 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cristina VIDAL, employée, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean MOREL, avocat honoraire, demeurant à L-2265 Luxembourg, 22, rue de la Toison d'Or.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente (30) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les ac-

tionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société.
2. Modification de l'objet social de la Société.
3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 124.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 155.000 par des versements en espèces.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "PETRUSSE ONTOLOGY".

*Deuxième résolution*

Au vu de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PETRUSSE ONTOLOGY."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes activités en rapport direct ou indirect avec:

1. L'achat et la vente de films, l'édition et la distribution de films sous forme DVD, VHS et autres;
2. La création, la production et la distribution de tout matériel audio, vidéo et en relation avec le film et la musique;
3. La prestation de tous services concernant l'internet, l'image, la télévision, les CD et DVD et autres supports de texte, d'image et de son;
4. La création de matériel publicitaire et l'organisation de campagnes publicitaires ou de promotion;
5. L'édition, la publication et la diffusion de textes sous toutes ses formes;
6. L'organisation d'événements et toutes opérations connexes;
7. La fourniture à tout tiers de produits ou de services liés de près ou de loin à l'Internet tels que la conception, la création, la sous-traitance, l'exploitation, le développement et le placement de sites Internet (commerciaux ou non) et de réseaux informatiques au sens large (externes et internes), l'hébergement et le référencement de ces sites, la vente de noms de domaine, de contrats de mise à jour ainsi que la maintenance des sites et toutes formalités et services, généralement quelconques qui s'y rattachent;
8. La conception, la réalisation et le développement de logiciels (software), de programmes électroniques et informatiques, ainsi que de matériel informatique (hardware) et multimédia de toute nature en ce compris toutes les activités annexes telles que la commercialisation au sens large (distribution et vente), la production, le service après-vente (entretien et réparation), la location, l'achat, la livraison, l'importation, l'exportation, l'exploitation de logiciels, matériel et programmes informatiques;
9. Les opérations généralement quelconques se rapportant à toutes fonctions de consultance et/ou de services liés aux domaines de l'informatique et des technologies, le conseil en gestion et programmation informatiques (notamment concernant les types et configuration de matériel informatique (hardware) ainsi que les applications logicielles qui s'y rattachent (software), la formation, l'expertise technique et l'assistance dans les domaines précités;
10. La fourniture de produits ou services liés de près ou de loin aux nouvelles technologies de l'information ("NTIC") en général tels que la conception, le développement, l'exploitation, la commercialisation, l'importation, l'exportation, la location de technologies liées à l'information et systèmes de télécommunication ou de communication ainsi que de produits High-tech sous toutes leurs formes;
11. Toutes opérations généralement quelconques se rapportant à toutes fonctions de consultance et/ou de services liés aux domaines du Web marketing, de la publicité, de la communication et de la télécommunication en général, et le conseil, la formation, l'expertise technique et l'assistance dans les domaines précités;
12. L'exploitation de toutes licences, brevets et marques et la valorisation de toutes connaissances techniques non brevetées;
13. L'organisation d'événements, formations, séminaires et conférences dans le domaine de l'audiovisuel, des nouvelles technologies de l'information et de l'informatique.

Cette énonciation est exemplative et non limitative et doit être interprétée dans son sens large.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations dans une société en commandite par actions ou toute sorte de société commerciale comparable et être gérant de telles sociétés.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000) par émission de cent vingt (120) actions nouvelles au même pair comptable que les anciennes actions et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

#### *Souscription et libération*

Les anciens actionnaires renoncent à leur droit référentiel de souscription et acceptent la souscription des nouvelles actions comme suit:

- Micheline MOREL, administrateur de société, demeurant 12, avenida 37-02 Zona 12

Colonia Villa Sol, GT-01012 Guatemala Ciudad (Guatemala): . . . . . Cinquante (50) actions

- KDL INVEST LIMITED, une société de droit chinois, avec siège social à Suite 18B, 148

Connaught Road Central, Hong Kong, inscrit au Companies Registry sous le numéro

1395150, ici représenté par Monsieur Jean MOREL, prèdit: . . . . . Soixante-dix (70) actions

Le montant total de l'augmentation de capital à hauteur de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) a été payé et libéré intégralement par des versements en numéraire de sorte que le montant de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société; la preuve en a été fournie au notaire soussigné moyennant certificat bancaire qui le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée, au vu de la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 155.000,- (cent cinquante-cinq mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. Vidal, C. Valent, J. Morel, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015573/131.

(100009360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Roxia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 125.672.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROXIA S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018013/13.

(100012285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**D.V. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.884.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

D.V. Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010018014/12.

(100012282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.534.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010018015/15.

(100012280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Heroville S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 41.063.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEROVILLE S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41063, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 554 du 28 novembre 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Célia CERDEIRA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la devise du capital social de FRANCS SUISSES en EUROS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
2. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.
3. Refonte des statuts de la société.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la devise du capital social de franc suisse (CHF) en euro (EUR) avec effet au premier janvier 2009 au taux de change (1 EUR = 1,485 CHF), de sorte que le capital social sera dorénavant de EUR 67.340 (soixante-sept mille euros trois cent quarante euros), et décide d'échanger les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) contre soixante-sept mille euros trois cent quarante (67.340) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, la différence résultant de la conversion de la devise au montant de sept cents (EUR 0,07) devant être alloué à une réserve libre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la refonte des statuts de la société. Les statuts de la société auront la teneur suivante:

**"Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "HEROVILLE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-SEPT MILE TROIS CENT QUARANTE EUROS (EUR 67.340) représenté par soixante-sept mille trois cent quarante (67.340) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et finit le 30 avril de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cerdeira, D. Galhano, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1329. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015574/193.

(100010062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

### **21st Century Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.974.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018012/14.

(100012287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

### **Pléiade, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010018016/15.

(100012276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Green Light Venture Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.726.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

YEP Management, société à responsabilité limitée., with registered office at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, (RCS Luxembourg B 134746), here represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "Green Light Venture Investment".

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

**Art. 3.** The company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In General the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31.000), represented by three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten EUR (EUR 10) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirements.

**Art. 6.** The shares shall be in registered form and/or subject to the Board of Directors' resolution, in bearer form in denominations of one or ten shares. The registered shares shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor

and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of May at 10.30 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 17.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day to day manager pursuant to Article 16, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 18.** The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law. The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

*Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

*Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

	Shares	Capital
YEP Management, . . . . .	3.100	EUR 31.000

The shares have all been partially paid up in cash so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUR (EUR 7,750) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

*First resolution*

The Meeting elected as Directors:

- a.- Mr Nicolas Rochon, born on April 4, 1979 in Paris XVIII, France domiciled at 15, rue des Belles Feuilles, F-75116 Paris, France
- b.- Mr Barthélémy Renaudin, born on July 14, 1978 in Limoges, France, domiciled at 17, rue Fourcroy,, F-75017 Paris, France
- c- Mr Knut Reinertz, born on December 31, 1963 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, domiciled at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2011.

*Second resolution*

The meeting elected as Statutory Auditor:

Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l., 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 85775).

The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

*Third resolution*

The registered office of the company is fixed at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

YEP Management, société à responsabilité limitée, avec siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen (RCS Luxembourg B 134746),

Ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Green Light Venture Investment".

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

**Art. 3.** La Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme qu'elle soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, l'acquisition de valeurs mobilières et droits de toute nature par la participation, contribution, souscription, achat ferme ou sous forme d'option ou de toute autre manière y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences ainsi que de toutes opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par émission de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations qui peuvent être cotées en bourse.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUR (EUR 10) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans les conditions légales requises.

A chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital, les présents statuts seront considérés comme automatiquement amendés en conséquence.

**Art. 6.** Les actions seront nominatives et/ou au porteur avec certificat d'une ou de dix actions selon ce que le conseil d'administration décidera et seront inscrites au registre des actionnaires. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil

d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales les actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur mandaté en le désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un

intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été "partie" en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour être ou avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

**Art. 16.** Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

La délégation à un autre membre du Conseil d'administration doit être sujette à une autorisation préliminaire de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarial ou procuration sous seing privé.

**Art. 17.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16 ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 18.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 23.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions	Capital
YEP Management S.à r.l., .....	3.100	EUR 31.000

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUR (EUR 7.750) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a.- Mr Nicolas Rochon, né le 4 avril 1979 à Paris XVIII, France, demeurant 15, rue des Belles Feuilles, F-75116 Paris, France
- b.- Mr Barthélémy Renaudin, né le 14 juillet 1978 à Limoges, France, demeurant 17, rue Fourcroy, F-75017 Paris, France
- c.- Mr Knut Reinertz, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes: Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l., 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxemboug B 85775.

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à la clôture du premier exercice comptable.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/259. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015701/430.

(100009411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Levanter Real 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018019/13.

(100012022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018020/10.

(100012018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018021/10.

(100012013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Colemont International Holdings - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018022/14.

(100012049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Colemont International Holdings - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010018023/14.

(100012044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**New Comsat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 136.294.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018024/10.

(100012094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Carré Rouge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.461.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010018025/10.

(100012142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Mondiala Technology Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.294.

Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018026/9.

(100012203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Infracis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 150.749.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Terrix Limited, a company existing and organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 23 Artemidos Avenue, 4th floor, P.C. 6025, Larnaca, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE167311 (the Sole Shareholder),

represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Larnaca (Cyprus), on December 22, 2009;

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of Infracis Limited, a company existing and organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 23 Artemidos Avenue, 4th floor, P.C. 6025 Larnaca, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 143861, incorporated on 11th December 2003 pursuant to the Memorandum and

Articles of Association dated 28th November 2003 drawn up by Demitris Vakis, advocate, of Nicosia, Cyprus, (the Company) is represented at the present meeting;

II. that the Company resolved to transfer its registered office, place of effective management and principal establishment from Larnaca, Republic of Cyprus to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Republic of Cyprus to give effect to that resolution have been duly performed.

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of November 30, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated December 22, 2009 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be one million nine hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-four United States Dollars (USD 1,949,894) and that since the date of the balance sheet as of November 30, 2009 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per November 30, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities. Out of such amount forty thousand United States Dollars (USD 40,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one million nine hundred nine thousand eight hundred ninety-four United States Dollars (USD 1,909,894) shall be allocated to the share premium account of the Company.

V. the agenda of the meeting is the following:

a. Transfer of the registered office, place of effective management and principal establishment of the Company from Larnaca, Republic of Cyprus to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

b. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Infracis S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office place of effective management and principal establishment of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c. Approval of the balance sheet of the Company as at November 30, 2009;

d. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40,000) divided into forty thousand (40,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

e. Acknowledgement of the resignation of Mr Anatoly Pilipenko, Mr Hionati Giorgalli and Mr Costas Christoforou as directors of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning directors for the performance of their respective duties as directors of the Company from the date of their last discharge until the date of their resignation;

f. Appointment of Mr Vivian Walry and Mr Julien Leclère as managers of the Company for an indefinite period; and

g. Establishment of the registered office, place of effective management and principal establishment of the Company at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the place of effective management and the principal establishment of the Company from Larnaca, Republic of Cyprus to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws the Republic of Cyprus to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Infracis S.à r.l., and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at November 30, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Company's Memorandum and articles of association in the form presented to the Sole Shareholder so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

### **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Infracis S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board. 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) managers of the Company or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand United States dollars (USD 3,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.** The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

#### *Reallocation of shares*

As a result of the adoption of the articles of association of the Company, the share capital is allocated as follows:

Shareholder	Number of shares
Terrix Limited . . . . .	40,000 shares
Total: . . . . .	40,000 shares

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr Anatoly Pilipenko, Mr. Hionati Giorgalli and Mr Costas Christoforou as directors of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning directors for the performance of their respective duties as directors of the Company from the date of their last discharge until the date of their resignation.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

(a) Vivian Walry, Avocat à la Cour, born on January 4, 1978, in Cambrai, France, with professional address at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Julien Leclère, Avocat à la Cour, born on June 28, 1977, in Virton, Belgium, with professional address at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office place of effective management and principal establishment of the Company at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Terrix Limited, une société existante et organisée par les lois de Chypre, ayant son siège social à 23 Artemidos Avenue, 4th floor, P.C. 6025, Larnaca, Chypre, immatriculée avec le registre des sociétés chypriote sous le numéro HE167311 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larnaca (Chypre), le 22 décembre 2009;

laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de Infracis Limited, une société existante et organisée par les lois de Chypre, ayant son siège social à 23 Artemidos Avenue, 4th floor, P.C. 6025, Larnaca, Chypre, immatriculée avec le registre des sociétés chypriote sous le numéro HE 143861, constituée le 11 décembre 2003 conformément à l'acte de société et aux statuts datés du 28 novembre 2003 préparés par Demitris Vakis, advocate, de Nicosia, Chypre, (la Société) est représentée à la présente assemblée;

II. que la Société a décidé de transférer son siège social, lieu de gestion effective et établissement principal de Larnaca, Chypre à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, effective à la date du présent acte notarié sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation légale et sociale. Toutes les formalités exigées sous les lois de la République de Chypre pour donner effet à cette décision ont été dûment accomplies.

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 30 novembre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

IV. qu'il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 22 décembre 2009 émis par le conseil de gérance de la Société qu'entre autres les actifs nets de la Société sont estimés à un million neuf cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt quatorze dollars américains (USD 1.949.894), et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu dans les activités de la Société qui entraînerait que le bilan daté du 30 novembre 2009 deviendrait matériellement incorrect et ne rendrait pas une image fidèle de la situation de la Société à ce jour. Une copie dudit certificat, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte et sera

enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes. De ce montant, quarante-mille dollars américaines (USD 40.000) seront affectés au compte capital nominal de la Société et un million neuf cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 1.909.894) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Larnaca, République de Chypre à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

b. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Infracris S.à.r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c. Approbation du bilan de la Société au 30 novembre 2009;

d. Modification et reformulation complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises en conséquence de la Société devenant une société gouvernée par le droit luxembourgeois sous le bénéfice de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, avec la Société ayant un capital social de quarante-mille dollars américaines (USD 40.000) divisé en quarante-mille (40.000) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;

e. Reconnaissance de la démission de M. Anatoly Pilipenko, M. Hionati Giogalli et M. Costas Christofouro comme directeurs de la Société effectif à la date du présent acte notarié et de la décharge donnée aux directeurs démissionnaires pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs comme directeur de la Société depuis la date de la dernière décharge jusqu'à la date de leur démission;

f. Nomination de M. Vivian Walry et M. Julien Leclerc comme gérants de la Société pour une durée indéterminée;

g. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de Larnaca, République de Chypre à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'Associé Unique de plus déclare que toutes les formalités exigées sous les lois de la République de Chypre pour donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Infracris S.à.r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à la date du présent acte notarié soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique approuve le bilan de la Société au 30 novembre 2009, une copie duquel restera jointe au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société, dans la forme présentée à l'Associé Unique, pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit dans leur version française:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Infracris S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii).

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à quarante-mille dollars américains (USD 40.000), représenté par quarante-mille (40.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii).

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants**

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants ou (ii) par la signature individuelle de tout gérant mais seulement pour les transactions jusqu'à un montant de trois mille dollars américains (USD 3.000).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolutions du Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Les dispositions de cet article 9 ne seront applicables que, et aussi longtemps que la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Tout référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) au cas où le nombre d'associés est inférieur à ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de cet article 12 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Au cas où le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le troisième mardi de juin de chaque année à 15h au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour affaires dans la ville de Luxembourg (un Jour Ouvrable), l'assemblée sera tenue le Jour Ouvrable suivant à la même heure eu même endroit.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Au cas où le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui seront ou non associés.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

### *Réallocation des parts sociales*

En conséquence de l'adoption des statuts de la Société, le capital social est alloué comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Terrix Limited . . . . .	40.000 parts sociales
Total: . . . . .	40.000 parts sociales

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission de M. Anatoly Pilipenko, M. Hionati Giogalli et M. Costas Christofouro comme directeurs de la Société, effectif à la date du présent acte notarié, et de la décharge donnée aux directeurs démissionnaires pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs comme directeurs de la Société depuis la date de la dernière décharge jusqu'à la date de leur démission.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

(a) Vivian Walry, Avocat à la Cour, né le 4 janvier 1978 à Cambrai, France, ayant une adresse professionnelle à 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Julien Leclère, Avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, ayant une adresse professionnelle à 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### *Estimation des coûts*

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement EUR 2.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57598. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015710/634.

(100009940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Yield Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.957.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018018/10.

(100012033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Innotecnis Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 46.447.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018027/10.

(100012248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Antracit Créations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.260.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018028/10.

(100012246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Optima Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 35, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 76.895.

---

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018038/9.

(100012227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Optima Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 35, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 76.895.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018039/9.

(100012222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Optima Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 35, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 76.895.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018040/9.

(100012220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Mondiala Technology Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.294.

Le bilan au 30/06/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018041/9.

(100012218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Mondiala Technology Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.294.

Le bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018042/9.

(100012216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Marina Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.294.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018043/9.

(100012332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Codanim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 97.744.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018044/9.

(100012331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Promovis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018029/10.

(100012244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Skandkom Reinsurance S.A., Société Anonyme,  
(anc. North European Financial Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.118.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010017373/14.

(100011284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Licksmann Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.303.

La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société LICKSMANN INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Marc Liesch, administrateur et administrateur-délégué de la société LICKSMANN INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur et administrateur-délégué de la société LICKSMANN INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, commissaire aux comptes de la société LICKSMANN INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010016787/20.

(100010285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Ollioules Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.224.

Le bilan au 19.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017271/10.

(100011102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Immodud, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2010017729/11.  
(100008903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

---

**Adorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.754.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010018375/13.  
(100012859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Airpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.746.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010018376/13.  
(100012863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Windhof Toiture, Société Anonyme.**

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 68.889.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010018047/9.

(100012321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Windhof Toiture, Société Anonyme.**

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 68.889.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010018048/9.

(100012318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---